



OFFICE DE L'ÉLEVAGE

Unité Certificats / Restitutions / PHA1

12 rue Henri Rol Tanguy

TSA 30003

93555 MONTREUIL SOUS Bois Cedex

Montreuil , le **23 JAN. 2009**

Dossier suivi par :

Virginie BOUVARD

Tél : 01 73 30 30 80

Virginie.bouvard@office-elevage.fr

Réf : SACT/UCRP/VB/n°

NOTE AUX OPERATEURS n° 1 / 2009

Objet : Fixation des taux portant préfixation de la restitution dans le secteur des produits laitiers

Suite au comité de gestion du 22 janvier 2009, la Commission a décidé la réintroduction des restitutions à l'exportation dans le secteur des produits laitiers.

1. Notes aux opérateurs disponibles sur le site Internet de l'Office de l'Élevage

J'attire votre attention sur les notes aux opérateurs publiées en 2007 et 2008 qui sont toujours d'actualité et notamment celles liées à la mise en place du système de dédouanement Delt@ ou à l'obligation de renseigner sur le DAU le taux de restitution préfixé.

2. Harmonisation des seuils

Dans le cadre de l'harmonisation de procédures entre les Offices, il a été acté des modifications portant sur les seuils.

- seuil certificat : il ne sera plus délivré de certificats portant préfixation de la restitution pour les certificats demandés inférieurs à 150kg,
- seuil de paiement : il ne sera plus réalisé de paiement pour les déclarations d'exportation dont le montant, par code produit restitution (12 positions), est inférieur à 100€,
- seuil de recouvrement : les montants portant sur des titres de recette inférieurs à 100€ ne seront pas recouverts.

3. Formulaire de caution

Le nouveau formulaire pour la mise en place des cautions dans le cadre des certificats ou du paiement par avance de la restitution est également disponible sur le site Internet de l'Office, note aux opérateurs n° 30/2007.

Je vous rappelle que votre demande doit être complète lors du dépôt de votre demande de certificat ou de votre formulaire de paiement et notamment accompagnée d'une caution dans sa forme originale parvenue à l'Office dans les délais prévus au règlement

4. Non transbordement

La note sur le non transbordement est en cours de finalisation. Elle sera diffusée dès que possible.

Pour le directeur et par délégation


Virginie BOUVARD

Responsable de l'Unité Certificats /
Restitutions / PHA1

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs.

En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.